



République Française

MAIRIE DE MARIGNAC-LASCLARES

31430

.....  
Tél : 05/61/98/51/65 Fax : 05/61/98/31/32

.....  
[mairiemarignaclasclares@orange.fr](mailto:mairiemarignaclasclares@orange.fr)

.....  
[www.marignac-lasclares.fr](http://www.marignac-lasclares.fr)  
.....

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **MOUVEMENTS DE TERRAINS**

Certains administrés nous ont signalé des fissures affectant leur habitation ; aussi, la mairie va-t-elle engager les démarches pour le classement de la commune en zone sinistrée pour les mouvements de terrain dus à la sécheresse.

Les personnes ayant constaté des dégâts sur leurs bâtiments sont priées de se faire connaître auprès de la mairie, en déposant au secrétariat, une lettre descriptive des dégâts constatés avec la période concernée, accompagnée de photos au plus tard le **31 octobre 2019**.

Nous constituerons un dossier de demande de classement de la commune en zone sinistrée pour la sécheresse auprès de la Préfecture de Haute-Garonne.

### **FINALISATION DU PLU**

Le conseil municipal a arrêté le PLU le 22 juillet dernier. Il a été déposé auprès de la sous-préfecture le 5 août.

Il est consultable en mairie ou sur le site de la mairie : [\*\*www.marignac-lasclares.fr\*\*](http://www.marignac-lasclares.fr)

Ce document est maintenant en cours d'instruction par plusieurs services de l'Etat, du conseil départemental, du conseil régional, du service incendie, des services académiques, des gestionnaires des réseaux eau et électricité etc.

Toutes ces institutions ont jusqu'au **5 novembre** prochain pour nous faire part de leurs remarques.

Le PLU sera ensuite, soumis à enquête publique pendant un mois.

Un commissaire enquêteur a été nommé ; il assurera des permanences à la mairie. Nous vous communiquerons les dates dès qu'elles seront fixées.

C'est auprès de lui que devront être présentées les remarques ou requêtes qu'il analysera pour suite à donner.

Le 30 septembre 2019

Le maire,

Gérard CAPBLANQUET